



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل  
Office de la Formation Professionnelle  
et de la Promotion du Travail

REF : OFP/DAL/S.MAR.N° 13 /2024

12 1 MAI 2024

## DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu l'article 38 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics,
- Vu l'appel d'offres ouvert n° 14/2024, relatif aux **Travaux d'achèvement pour le réaménagement, réhabilitation et rénovation du centre d'accueil Jbel lakhder Marrakech.**

## DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 14/2024, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « **lorsqu'un vice de procédure a été décelé** » du décret des Marchés publics.

Le Directeur Général

LOUBNA TRICHA